Proprietaire-Gérans

ALFRED REBOUX ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.59
Six mois. . 26.33 Un an . . . 50.>> Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,

La France et l'Etranger, les frais de poste Le prix des Abonnements est payable

e. - Tout abonnement co jusqu'à réception d'avis contraire.

Chemin autriental.
Lyon.
Est .
Ouest .
Nord .
Midi.
Suez .
Péruvien .
Banq. ottom. (anc.)
Banq. ottom. (nouv.)

3 0/0 3 0/0 4 1/1 Emp

UN NUMERO 15 CENTIMES

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, le 18 Mars 1880	mettre le sort du scrutin, et c'est s doute pour ce motif que M. Lepère
OURSE DE PARIS vice gouvernemental) 18 MARS 17 MARS	
0	

de M. de Baudry d'Asson s'écrant, au milieu des rires de la droite et des murmures de la gauche : «—Voyons! monsieur Lepère, vous avez été élève des Jésuites, défendez donc vosanciens 18 MARS 17 MARS Service particulier Act. Banque de France maîtres! » 1116 00

586 1195

1503 00 877 00 875 00 191/4 000 00 540 00 25 29 00 » su maintenir le gouvernement impé-» rial, passe à l'ordre du jour. »

DEFECHES COMMERCIALES
New-York, 18 mars.
Change sur Londres, 4,84 78; change sur
Paris, 5,18 78; 100.
Cafe good fair, (la livre) 14 5/8, 14 7/8.
Cafe good Cargoes, (la livre), 16 1/8, 15 3/8,
Ferme. Dépècles de MM. Schlagdenhaussen et Coroprésentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez : Havre, 18 mars. Ventes 1,200 b. Marché améliorant.

Liverpool, 18 mars. Ventes 6,000 b. Marché inchangé. New-York, 18 mars. Coton, 13 1/4.
Recettes 35,000 b.
New-Orléans low-middling
Savannah

BULLETIN DU JOUR

Le ministère a pu se reposer hier sur ses lauriers: il n'y a eu de séance, en effet, ni à la Chambre ni au Sénat. Le vote de mardi promet quelque répit au cabinet, et c'est à l'habileté de M. au cabinet, et c'est à l'habilete de M. de Freycinet qu'il le devra. En trois mois, le président du conseil a évité deux menaçants écueils — l'amnistie et l'article 7 — là où M. Waddington aurait certainement sombré, s'il n'avait prudemment abandonné le gouvernail. Il en reste un troisième : la cargistature M. de Fraycinet le franche de l'article franche de l'article de l'article franche de l'article de l magistrature. M. de Freycinet le fran-chira-t-il avec le même bonheur? On peut tout attendre d'un esprit aussi dé-lié que le sien, qui a su, avec une ha-bileté consommée, esquiver les som-mations des gauches, ou les faire tourner à la consolidation de son au-

La bataille a été cependant assez animée. M. Keller, avec une haute raisen, a démontré que l'on n'avait pas le droit d'appliquer aux congréga-tions non autorisées, les lois que l'on invoquait contre elles, pas plus d'ailleurs que l'on ne pouvait user contre leurs membres, des lois de sûreté générale exhumées par des journaux de la gauche, comme le Siècle. Il a cité à l'appui un fait assez piquant, bon à mettre en lumière :

« A Marseille, a raconté M. Keller, un préset zélé, un préset comme M. Madier de Montjau les désire, avait fait arrêter un cer-tain nombre de Jésuites. Il les avait mis au secret, dépouillés de leurs soutanes, revêtus d'habits de prisonniers ; puis, au bout de quelques jours, il les avait bannis du sol français.

. Voici la rinonse que fit l'h morable M Gambetta à l'arrêté de M. Esquiros :

» Considérant qu'on ne peut pas porter atteinte à la liberté de ces religieux ni à leurs droits de résidence en France,

» Tout arrêté d'expulsion s'appliquant un Français, membre d'une congrégation religieuse non autorisée, est nul et de nul

C'est à un autre point de vue que M. Madier de

m. Madier de mondau à blame le cabi-net de sa pusillanimité. « Des actes ! des actes ! s'est écrié ce vieux tribun, que la haine du jésuite aveugle : Chassez ! frappez, frappez avec vigneur toutes les associations religieuses; appliquez-leur la loi contre l'Internationale! Frappez sans relâche, et apportez-nous leurs dépouilles !...

vous aurez notre confiance Ce n'est plus de la discussion, c'est du jacobinisme. D'ailleurs, M. de Montjau ne cache pas ses théories politi-ques: « On ne discute pas avec ses

ennemis, a-t-il dit, on les supprime. Mais le maître discours de la journée on le doit à M. Jolibois, qui, avec une éloquence incisiveet une cruelle ironie, a prouvé mathématiquement au cabinet qu'il ne pouvait appliquer aucune pe ces lois que l'on «appelle existantes, a-t-il dit, parce qu'on ne les connaît pas et qu'on ne saurait les définir!» Avec quelle logique inflexible il a établi quella majorité ne vivait « qu'à l'abri et à l'aide des décrets autoritaires de l'enpire, » la mettant ensuite au défi de montrer «ce dont on doute un peu» qu'elle «sait respecter chez les autres la libertéqu'elle demande» pour

aran'a

La séance a été de tout point amère La séance a été de tout point amère à la majorité, harcelée de justes épigrammes, même dans les ordres du jour de la droite, depuis celui proposé par M. Jolibois, jusqu'à celui de M.Dufour ainsi conçu: « La Chambre, resugrettant que le gouvernement n'ait » pas la force de supporter un ordre de » choses créé par la loi de 1850 et qu'a su mainteuir le gouvernement impé-

En somme, le vote de mardi aura pour résultat de mettre, du moins provisoirement, un terme à l'agitation qu'on a si mutilement soulevée. Il est évident que M. de Freycinet ne va pas de suite s'armer des « lois existantes.» Il va taire étudier la législation, et l'étude en sera longue si l'on veut absolument trouver quelque chose. On essayera peut-être de faire revivre de vieux arrêts, mais leur application sera mise en question et devra être dé-cidée par les tribunaux. Or, avant que tous les degrès de juridiction soient épuisés, la lassitude ne viendra-t-elle pas, et peut-être avant la lassitude, la dissolution? La dissolution, c'est l'inconnu, et la Justice pouvait avoir raison quand elle résumait, hier, en ces termes le vote de mardi : « Un saut dans l'obscurité! »

La guerre au catholicisme

On lit dans la France :

« Nous avons indiqué quelle marche le cabinet entend suivre dans l'exécution de

» La situation de toutes les communautés non autorisées devra être régularisée dans un bref délai.

» Quelques congrégations d'hommes se-ront exceptées de cette mesure et définitivement supprimées. » Les jésuites particulièrement, seront avisés d'avoir à fermer leurs établissements,

vu que l'existence, en tant que congrégations, leur sera désormais interdite sur le Duant aux établissements d'éducation, les jésuites et autres seront prévenus que ces établissements ne pourront rouvrir leurs portes aux élèves lors de la rentrée

d'octobre. » Rien d'absolu ne sera décidé en ce qui touche les jésuites étrangers. Le gouvernement agira selon les personnes et en s'inspirant des situations particulières.

Les Prêtres hors la loi

On lit dans le Mot d'ordre :

« Le sentiment populaire réclame l'exulsion... des jésuites? Non! de tous les prêtres, quel que soit leur ordre ou lour robe. Jésuites est un mot fami-lier qui, dans la langue du peuple, veut dire PRETEES.

» Or, si M. de Freycinet a promis d'expulser quelques jésuites. — des jésuites étrangers, — il ne s'est pas engagé à mettre hors la loi, hors le territoire, ? # IT CE QUA POBTE SOUTANE, FROU OU CORNETTE.

» C'est pourtant là ce que réclame l'opinion publique. »

Et ailleurs : « On n'en est encore qu'à la discussion. -viendra plus tard la dispute. — Et, à ce moment, ne seront en présance ni les théogouvernement actuel. Peuple et clergé BEURTERONT - du choc JAIL

LIRALA LUMIÈRE. » On sait ce que cela vent dire!

Est-ce vrai?

On écrit de Londres, 16 mars 1880 « On annonce que dans quelques jours ane nouvelle surprise va venir encore jeter l'Angleterre dans la plus complète stupéfaction. Lord Salisbury auquel lord Beaconsfield a bien été obligé de révéler le coup de théâtre qu'il prépare, s'est trouvé tout à coup si malade que le séjour de Nice lui est devenu indispensable. Il s'agit de la conclusion d'un traité entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche contre la Russie et... ses alliés quels qu'ils soient Lord Salisbury qui est parent de lord Derby, et qui, comme lui, est fatigué de subir le joug de Beaconsfield s'est déclare contre une pareille alliance, et il a ajouté que si elle s'accomplissait, il enverrait sa démission à la reine. Le noble marquis très-mécontent restera sans doute six semaines dans le midi de la France. »

LE SAINT-SIÈGE ET L'ALLEMAGNE

Voici, traduite de l'allemand, la let-tre de S. S. Léon XIII à l'archevêque de Cologne, lettre publiée par la *Ger-*mania de Berlin et signalée par le télégraphe :

Vénérable frère, salut et bénédic-tion apostolique. C'est avec un plaisir tout spécial que Nous avons lu le commentaire écrit et pu-blié par vous sur notre lettre encyclique dans laquelle Nous déplorons les maux causés par le socialisme.

Vous avez ainsi, vénérable frère, consacré un labeur précieux et utile au dévelop pement des salutaires admonestations et exhortations paternelles que Nous avons faites, l'année dernière, en exposant la doctrine de l'Eglise catholique dans cette ques-tion. En vérité, la terrible et dangereuse peste du socialisme, qui s'étend secrète-ment chaque jour davantage et empoisonne le bon sens des peuples, ne doit sa puissance qu'au fait que les ténèbres de l'erreur obscurcissent dans l'âme de beaucoup d'hommes la lumières des vérités éternel-tes, et que les lois immuables de la morale, enseignées par l'éducation chrétienne, sont rejetées.

Le pouvoir de ce fléau ne saurait jamais être vaincu ou même arrêté, si les âmes égarées ne sont ramenées aux suprêmes principes du droit et du bien.

Ce sont ces principes seuls qui pourront, avec l'aide de la grâce céleste, convertiren saines résolutions les mauvais penchants, produits de la concupiscence et de l'envie; ce sout ces principes seuls qui pourront décider les hommes et les peuples à rem-plir eux-mêmes leur devoir et à reprendre le chemin de la vertu.

Mais, comme Jésus-Christ a chargé l'Eglise de cette œuvre magnifique, il lui a aussi donné la puissance et la force nécessaires et proportionnées à une tâche aussi grande. Toutes les nations de la terre, qui ont été par l'Eglise délivrées de l'erreur ramenées à la lumière de la vérité de l'Evangile sont là pour témoigner de la vérité de ce fait.

Il incombe netamment à Notre ministère apostolique, vénérable frère, de remplir sans relache cette salutaire mission. Il est vrai — ce que personne ne nie — que dans notre siècle, les arts qui se rapportent à la culture de la vie, et les sciences naturelles ont fait des progrès admirables et incroyables; et néanmoins la perversion des mœurs augmente tous les jours.

Or, Nous savons très bien, l'histoire des siècles passés Nous l'apprend, que ce n'est pas le progrès des arts et des sciences naturelles, mais bien le zèle qui s'efforce de connaître et de suivre la loi de Jésus-Christ, qui peutservir au salut des peuples détournés de la bonne voie et les garantir de leur perte totale.

Aussi Nous désirons ardemment que l'Eglise du Christ jouisse partout de la liberté afin qu'elle puisse prêcher la salutaire doctrine de cette vérité, en lammer les cœurs en sa faveur, la divalguer par le ministère du clergé et produire ainsi dans les âmes les fruits les plus abondants.

Nous le désirons encore davantage, vénérable frère, pour le bonheur et la pros-périte de votre illustre patrie, conquise à Jésus-Christ et rendue prospère par saint Bonisce, par le sang de tant de martyrs et par les splendides vertus de tant d'hommes saints, qui jouissent maintenant de la gloire du ciel. Il y a déjà deux ans que Nous vous avons prié d'unir vos prières et celles de vos ouailles aux Nôtres, afin que Dieu, riche en miséricorde, les exauce et rende de nouveau à l'Eglise dans l'empire allemand la liberté tant désirée. Il ne Nous a pas encore été donné de voir exaucer Nos vœux, mais Nous, Nous ne perdons pas le ferme espoir que nos efforts seront, avec l'aide de la miséricorde divine, couronnés du succès tant désiré.

Peu à peu disparaitront les soupçons sans fondement et l'injuste jalousie contre l'Eglise qui en résulte ordinairement. Les chefs des Etats, s'ils sont justes et de benne foi dans l'appréciation des faits, seront convaincus que nous n'empiétons pas sur le droit d'autrui et qu'une concorde durable entre les pouvoirs spirituel et temporel est parfaitement possible, quand des deux côtés ne manque pas la volonté de maintenir la paix, ou de la faire renaître quand

Pour vous, vénérable frère, vous êtes certainement convaincu, avec tous les fidèles d'Allemagne, que Nous sommes animé de cet esprit de conciliation et de cette vo-Ionté de la paix. Oui, Nous possédons si fermement cette volonté que, songeant aux avantages qui en résulteraient pour le salut des ames, pour l'ordre public, Nous n'hésitons pas à vous déclarer que, pour hâter l'entente désirée, Nous tolérerons que les noms des prêtres choisis par les évêques pour les seconder dans l'exercice de leur saint ministère soient portés à la connaissance du gouvernement prussien avant l'institution canonique. (Nos hujus concordiæ maturandæ causa passuros ut Bo russico gubernio ante canonicam institutionnem nomina exhibeantur sacerdotum illorum quos Ordinarii Diæcesium ad gerendam ant- cas desuccès dela négociation à Rome,

marum curam in partem suce sollicitudinis

Persistons pendant ce temde dans nos prières, vénérable frère, afin que par sa bonté Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui dirige les cœurs, fasse que chacun s'efforce dans sa sphère respective, de rétablir le règne du Christ non-seulement dans l'âme de quelques hommes, mais dans la société humaine tout entière.

En attendant, vénérable frère, comme in dice de la grace céleste et comme gage de noire profonde tendresse, Nous vous don-nois dans Noire-Seigneur, à veus et au trang au que vous dirigez, la bénédiction

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 24 février 1880, troisième année de notre Pontificat.

LÉON XIII. PAPE.

Un procès de presse

Il y a quelques jours nous annoncions, avec toutes les réserves que commandaient les circonstances, qu'un journal radical français éfait sur le point d'être poursuivi à la requête d'un gouvernement étranger, rossièrement insulté par cette feuille. Les détails de cette affaire, que nous au

rions voulu voir étouffer, par respect pour la dignité de la presse française, étant maintenant révélés et le procès devant avoir lieu, nous croyons devoir dire ce qu'il en

Le journal en question est le Voltaire. Après un article inqualifiable contre le roi François d'Assise, qui vit cependant dans la retraite la plus digne ; après une attaque contre la mère du roi Alphonse, et bien que le directeur du journal se fût assis quelques jours auparavant à la table royale, le Voltaire publia un entrefilet des lus odieux contre le souverain actuel de 'Espagne.

M. le marquis de Molins, dont la tolérance ou le dédain pour les attaques dont son gouvernement est journellement l'objet sont notoires, s'est abstenu de toute plainte; mais des ordres formels, expédiés de Madrid, l'ont mis en demeure de demander réparation de ce dernier outrage.

L'article est donc poursuivi. Le premie ninistre de dou Alphonse XII disait en substance, dans sa dépêche : « Poursuivez le Voltaire. La justice française le condamnera où ne le condamnera pas, mais notre devoir et de protester contre de telles of-

Dans les régions de l'ambassade espagnole on ne serait pas surpris de voir l'ambassadeur prendre un congé, comme prince de Hohenlohe, le prince Orloff et e général Cialdini.

Tel est le commentaire que l'on donne à

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier) Paris, le 17 mars 1880.

Voilà le péril ministériel conjuré, mais en est-il de même du « péril clérical ? » Ceux qui le croient sont bien rares sur les bancs de la gauche et même parmi le bon public républi-cain, les incrédules sont en majorité. Ah! si le vote de l'ordre du jour Devès avait pour résultat de rendre efficaces ce qu'on est convenu d'appeler les lois existantes, ce serait différent. Mais après comme avant le vote, ces fameu-ses lois restent à l'état de lettre morte. Cette conviction semble devoir rendre relativement facile la tâche de M. de Freycinet. Cependant, il ne faut pas s'y tromper, les membres de la majo-rité qui ne lui ont pas, hier, marchandé leur confiance afin de dégager hic et nunc leur responsabilité, se retourneront infailliblement contre lui le jour où il croiront de nouveau utile de courir sus aux Jésuites, et ce jour ne saurait être très éloigné, la majorité n'ayant guère que cette corde à son arc pour amuser les populations et les distraire des revendications sociales véritable ment sérieuses.

M. de Freycinet doit donc s'attendre à ce qu'il lui sera bientôt demandé compte du blanc seing qu'on lui a octroyé. Aussi s'est-il déjà préoccupé des moyens de donner, à défaut des lois existantes, satisfaction aux gauches, et de même que l'ordre du jour Devès copiait l'ordre du jour de M. Thiers en 1845, le ministre des affaires étrangères de 1880 conformera sa conduite à celle tenue il y a 35 ans par M.Guizot son prédécesseur.

Il négociera avec Rome, espérant obtenir de Léon XIII, par l'intermédiaire de M. Després, ce que le Pape Grégoire XVI accordait au gouverne-ment de Louis Philippe parl'entremise de M. Rossi, c'est-à-dire la fermeture des écoles tenues par les Jésuites.

Quant aux autres congrégations non autorisées, elles comptent pour peu de chose auprès des républicains qui se sont toujours montrés disposés à en faire bon marché pourvu qu'on exécu-tât les Jésuites. M. de Freycinet, en

n'aurait donc qu'à s'en inquiéter médiocrement. Toutefois, comme il peut arriverque

les négociations traînent en longueur, et qu'il faut absolument faire prendre patience à la majorité, l'opinion de nombre de députés est que le gouver-nement ne doit pas hésiter à procéder a l'expulsion par voie administrative et en vertu de la loi de 1849 des quel-ques Jésuites étrangers qui peuvent se trouver dans quelques-unes de nos maisons. Les amis de M. Devès voumaisons. Les amis de M. Deves vou-draient, en outre, que M. Jules Ferry invitat les chefs des établissements non autorisés à se pourvoir d'une au-torisation qui leur serait accordée et à signer désormais de leur nom de famille leur déclaration légale. Ces pres-criptions seront-elles suivies? La chose n'est pas improbable et j'aurai soin de vous tenir au courant. En tout cas, nous voilà bien loin, comme vous le voyez, des expulsions manu militari et de la clôture des écoles congréga-nistes décrétée par MM. Paul Bert, Madier de Montjau et consorts.

Madier de Montjau et consorts.

Vous savez qu'un certain nombrede
membres de l'extrême-gauche et de
l'Union républicaine dissidente, se
sont abstenus dans le vote sur l'amendement Devès. Les motifs de cette abs-tention développés par M. Madier de Montjau, qui du reste a fait preuve en cette circonstance de bien peu de te-nue et de fixité dans les idées, (ilavait, nue et de nxite dans les idees, (navait, après son discours, renoncé à son or-dre du jour que MM. Clémenceau et Lockroy l'ont littéralement forcé à dé-poser de nouveau) sont ceux-ci : défiance dars la fermeté du cabinet et nécessité de réserver sa liberté d'ap-préciation en même temps que sa liberté d'action.

Les organes du groupe Louis Blanc font ressortir vivement à cette occa-sion le double jeu joué par l'Union ré-publicaine qui, après s'être prononcée dans la réunion des bureaux des gauches par la voix de son président, M. Spuller, pour l'action virile et la vigilance, n'a pas jugé convenable au grand étonnement de tous, de placer un seul mot dans la discussion en séance publique, donnant bravement l'exemple d'un vote de confiance en masse en faveur du cabinet.

Parmi les abstentions, je citerai celles de MM. Louis Blanc, Clémenceau, Madier de Montjau, Barodet, Bosc, Daumas, Brelay, Talandier, Vernhes, Favand, Lockroy, Cantagrel, Chavanne, Raspail, Turigny, Farcy, Datas, G. Casse, Naquet, Saint-Martin, Ménars-Dorian, G. Périn, Laisant, Maigne, Marcou et E. de Girardin.

Les députés de Paris qui ont voté l'ordre du jour Devès sont MM. Tirard, Spuller, Floquet, Allain-Targé, Bam-berger. Deschanel, Camille Sée, Greppo, Brisson, Fréhault et Hérisson.

Ceux qui se sont abstenus sont MM. Louis Blanc, Barodet. Brelay, Cantagrel, Clémenceau, G. Casse, Talandier, Raspail, Farcy et E. de Girardin.

Les journaux radicaux insistent particulièrement sur ces divergences, parce que, suivant eux, les électeurs devront en tenir sérieusement compte au moment du renouvellement de la Chambre.

L'Egalité, organe collectiviste révolutionnaire, qui se publie à St-Cloud tous les mercredis a paru aujourd'hui imprimé en caractères rouges, à l'oc-casion de l'anniversaire du 18 mars casion de l'anniversaire du 16 mars et avec cette inscription placée en tête de son numéro: Aux morts anonymes de mars, avril et mai 1871. Je relèverai notamment dans ce numéro, l'article intitulé: Le radicalisme bourgeois et le 18 mars, qui met en contradiction avec eux-mêmes certains chefs de l'extrême gauche comme MM. Louis Blanc, Bamberger, Brisson, Martin Bernard, comparant leur langage et leur vote en 1871 favorables à la répression de la Commune à leur attitude actuelle.

La réunion du Cirque d'Eté provoquée par le comité de l'œuvre des Ecoles chrétiennes libres, avait réuni. hier soir, une nombreuse assistance. La salle était littéralement comble et il s'y trouvait nombre de notabilités parlementaires parmi lesquelles je ci-terai MM. Buffet, de Larcy, Baragnon, et de Ravignan. M. Chesnelong a pris le premier la parole pour faire l'historique de l'œuvre, en retracer les résul-tats et remercier tous et remercier tous ceux qui ont contribué à son succès.

M. Denis Cochin a ensuite exposé la situation des écoles congréganistes qui partout où elles ontétéremplacées n'en ent pas moins conservé leurs élèves. Il a annoncé qu'une grande vente au-rait lieu prochainement au profit de

Enfin, M. le duc de Broglie a prononcé un discours fort spirituel et fort applaudi. Après avoir démontré combien la transformation des écoles congréganistes en écoles laïques était quéreuse pour les contribuables pari-

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: la ligne. . . Réclames :

Les abonnements et les annone reçues à Roubesw, au bureau du à Lille, chez M. Quanes, libraire, C Place; à Paris, chez MM. Havas, 1 BT C°, 34, rue Notre-Dame-des-Vi place de la Boursej; à Brucce l'Oppice de Publicatri.

siens qui payent deux fois pour le budget de l'instruction primaire : une fois pour l'éducation qui leur convient; une autre fois pour l'éducation qui ne leur convient pas, l'orateur a dénoncé le plan des radicaux en matière d'en-seignement primaire comme portant atteinte à la liberté de conscience aussi bien qu'à la liberté individuelle. Aussi, a-t-il ajouté, doit-on s'y opposer sans hésitation et protester légalement mais avec force. Après le discours de M. le duc de Broglie, une quête a été faite qui, à en juger par le nombre des offrandes, a du être des

plus fructueuses.

La Bourse a été très-favorable aujourd'hui à notre rente 5 0/0.

On s'est occupé, durant le marché,
du départ du prince Orloff, mandé à
Saint-Pétersbourg par le czar. On assurait que ce départ n'aurait lieu que samedi prochain, et que la famille du prince irait attendre son retour, à Fontainebleau, où elle a l'habitude de passer la belle saison. Je crois pouvoir aigusta qu'il résulte de passer la belle saison. Je crois pouvoir ajouter qu'il résulte des conversations du prince Orloff que son intention est de ne revenir à Paris que pour remet-tre ses lettres de créance; puis il ren-trerait dans la vie privée. Cela ne veut point dire que le prince quitterait dé-finitivement la France, où il possède, m'assure-t-on, de nombreuses proprié-tés. Il s'y installerait, au contraire. Quant à l'ambassade russe, elle serait pourvue, un peu plus tard, d'un nou-veau titulaire, ce qui implique, en tout cas, le maintien de nos rapports offi-ciels avec la Russie. ciels avec la Russie.

Le Temps parle d'une prochaine en-trevue que la reine Victoria aurait avec l'empereur Guillaume et d'un voyage que la reine ferait en Italie avec la princesse Béatrice par suite de projets de mariage de cette princesse avec un jeune prince de la Maison de Savoie. Je ne saurais ni confirmer ni

démentir la nouvelle.

En revanche, je crois savoir que
M. de Freycinet a déjà commencé avec
le Saint-Siège les négociations relatives à la situation des Jésuites, en
France. On donne même les noms des deux principaux négociateurs, le Père Chaillot et M. Waddington, lequel, comme vous le savez, est en ce moment à Rome. Tout confirme d'ailleurs la pensée du président du Conseil de ne rien décider avant d'avoir échangé ses idées avec le Saint-Père.

On dément semi-officiellement dans les couloirs de la Chambre les nouvelles confors de la Chambre les nouver-les fantaisistes que je vous signalais hier sur la prétendue retraite de M. Magnin et les changements de si-tuation de MM. Wilson, Cochery et Christophle, etc. Tout cela, ainsi que e vous l'écrivais, n'est que pure fantaisie.

La sous-commission du budget a accueilli favorablement la proposition de M. Cochery d'élever le traitement kilométrique des facteurs ruraux et locaux. Cette augmentation entraînera une dépense qui, pour 1881, sera de 500,000 fr.

La commission chargée d'examiner le projet de loi de MM. Casimir Périer et Franck Chauveau, relatif aux pré-fectures et sous-préfectures, s'est pro-noncée pour la substitution des classes personnelles au système des classes territoriales actuelles pour les préfets, secrétaires généraux, sous-préfets et conseillers de préfecture. Il y aura trois classes.

trois classes.

Le groupe de la gauche de la Chambre s'est réunie aujourd'hui. M. Devès a rendu compte à ses collègues des résolutions qui ont été prises par le bureau de la gauche au cours des incidents de ces derniers jours. La réunion a levé aussitôt après la séance.

La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur sera promulguée de-

main dans le Journal officiel. Elle sera appliquée sans aucun retard. Les jurys mixtes d'examen n'ont pas été constitués pour la session d'avril et les élèves des établissements catholiques comme ceux de l'Université devront passer leurs examens devant les jurys de l'Etat. En outre, les établissements catholiques vont être mis en demeure de retirer leurs enseignes qui portent le titre d'Université. Enfin, le ministre de l'instruction publique va renforcer le personnel des inspecteurs appelés à surveiller ces établissements privés. On veut contenter les radicaux à

tout prix, mais réussira-t-on? J'en donte

REVUEdelaPRESSE

M. Emile de Girardin demande lui aussi au gouvernement et aux Chambres de nous doter d'une loi sur la liberté d'association. L'éminent publi ciste républicain fait paraître aujour d'hui dans la France, un article où i laisse percer tout le décourag emeat et tout le dégoût que lui inspire l'attitude de ses amis. Voici cet article dont nous recommandons la lecture à tous le